

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 6 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le 6 mai, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert LETELLIER, Maire d'Ambrumesnil.

## Date de Convocation

29 avril 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, AUREGAN-BUREL Sylvie, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, DUPUIS Sophie, FORESTIER Monique, HEBERT Julien, LEBOURG Eric, LEGOUEZ-DELANNOY Ginette, LETELLIER Angélique, MOKA Pascale, QUIBEL Mickaël, REINE Alain, RIDEL Isabelle

## Nombre de Conseillers

En exercice: 15

Absent excusé : Monsieur Dominique SANCIER

Présents : 14

Pouvoir de Monsieur Dominique SANCIER à Madame Sylvie AUREGAN-BUREL

Votants : 15

Secrétaire de Séance : Madame Béatrice CREIGNOU

## Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Attribution des subventions aux associations
3. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
4. Participation communale au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie
5. Budget primitif 2014
6. Vote des taux d'imposition locaux 2014
7. Approbation du transfert de charges 2013
8. Compte administratif 2013 Eau et Assainissement
9. Compte de gestion 2013 Eau et Assainissement
10. Affectation des résultats 2013 Eau et Assainissement
11. Budget primitif 2014 Eau et Assainissement
12. Fixation du nombre de membres du CCAS
13. Election des membres du CCAS
14. Questions diverses

Monsieur le Maire présente Madame Catherine Fleury, receveur municipal, aux membres du Conseil Municipal et la remercie d'avoir accepté son invitation.

- **Adoption du compte rendu de la séance précédente.**

Monsieur Norbert LETELLIER, Maire, rappelle les différents points du compte rendu puis demande s'il y a des remarques à formuler. Aucune remarque n'a été formulée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

- **Attribution des subventions aux associations**

Monsieur Norbert Letellier, Maire propose le montant de la subvention pour chaque association et justifie le maintien, l'augmentation ou la suppression de la subvention.

- Union Sportive de la basse Saône (U.S.B.S) :	1500 euros
- Amicale des Anciens combattants d'Ambrumesnil :	500 euros
- Coopérative scolaire :	400 euros
- Comité de Jumelage Basse Saône/Gellersen :	300 euros
- Coord'âge :	250 euros
- Protection du site de Varengewille sur Mer :	0 euros
- Cap d'Ailly :	50 euros
- Croix rouge française :	50 euros
- Charline :	0 euros
- APEI :	0 euros
- Club du 3 <sup>ème</sup> âge :	200 euros
- Foyer rural : aide en « nature » : prêt de salles, aide pour projet ponctuel	

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Les subventions sont adoptées à **l'unanimité**.

- **Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur Letellier explique que le CCAS a fait don d'un terrain à la commune pour l'euro symbolique, que la maison d'habitation a été vendue et que les seules ressources dont il dispose maintenant sont la subvention allouée par la Mairie. Il propose 10 000 euros.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

La subvention est adoptée à **l'unanimité**.

- **Participation communale au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie**

Monsieur Letellier explique qu'il s'agit d'une contribution fiscalisée de 8 189,32 euros, qu'elle est visible dans la colonne « syndicats » de notre feuille d'imposition.

Monsieur Letellier demande aux membres s'ils sont d'accord pour fiscaliser cette somme, comme les années précédentes.

La fiscalisation de la contribution au Syndicat des Bassins Versants est adoptée à **l'unanimité.**

- **Budget primitif 2014**

Pour chaque article, Monsieur Letellier explique à quelles dépenses correspondent les sommes prévues, pourquoi une augmentation est prévue, pourquoi une diminution ou une suppression est envisagée. Les conseillers demandent des précisions sur certains points. Monsieur Letellier et Madame la Trésorière Publique répondent aux demandes de précisions.

Les différentes sections se définissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	502 721,95 €
Recettes de fonctionnement :	694 579,39 €
Dépenses d'investissement :	227 603,28 €
Recettes d'investissement :	227 603,28 €

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le budget 2014 est adopté à **l'unanimité.**

- **Vote des taux d'imposition locaux 2014**

Monsieur Letellier précise les taux qui étaient en vigueur, donne quelques taux de communes voisines pour que les conseillers puissent se faire une idée. Il propose de reconduire les mêmes taux :

11,13%	pour la taxe d'habitation
16,98%	pour la Taxe Foncière bâtie
33,93%	pour la Taxe Foncière non bâtie

Monsieur le Maire demande de passer au vote.

Les taux d'imposition sont adoptés à **l'unanimité.**

- **Vote des taux d'imposition locaux 2014**

Monsieur Letellier explique que la Vienne passe sur Ambrumesnil pour 484 mètres linéaires de berges.

Ce métrage coûte à la commune 1493 euros alors que d'autres communes dépensent 1 733 euros pour 2 350 m de berges. L'attribution de compensation (ancienne taxe professionnelle) très variable suivant les communes justifie cette différence.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le transfert de charges est adopté à **l'unanimité**.

- **Compte administratif 2013 – Budget Eau et Assainissement**

Monsieur Letellier donne la présidence à Madame Ginette Legouez-Delannoy, doyenne du Conseil Municipal.

Madame la Trésorière Publique fait lecture du compte administratif.

Dépenses de fonctionnement : 5 110,50 €

Recettes de fonctionnement : 14 488,46 €

Dépenses d'investissement : 1 867,61 €

Recettes d'investissement : 4 656,12 €

Un résultat de clôture en fonctionnement de 18 519,86 et de 66 330,67 en investissement pour un excédent total de 84 850,53 €.

Madame Legouez-Delannoy demande de passer au vote.

Le compte administratif est adopté à **l'unanimité**.

- **Compte de gestion 2013 – Budget Eau et Assainissement**

Le compte de gestion 2012 établi par Madame le Receveur Municipal concorde avec le compte administratif établi par la commune. Il est donc approuvé **à l'unanimité**.

- **Affectation des résultats – Budget Eau et Assainissement**

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuvent **à l'unanimité** l'inscription des résultats suivants au Budget Primitif Unique 2014 :

En recettes de fonctionnement : excédent à affecter : R 002 : 18 519,86 €

En recettes d'investissement : excédent à affecter : R 001 : 66 330,67 €

- **Budget primitif 2014 – Budget Eau et Assainissement**

Monsieur Letellier présente le budget primitif 2014.

Un équilibre entre la section des dépenses et celle des recettes de fonctionnement à hauteur 31 719,86 €.

Même chose pour la partie investissement, un équilibre à hauteur de 70 427,67 €.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le budget primitif 2014 est adopté à **l'unanimité**.

- **Fixation du nombre de membres du Centre d'Action Communale d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur Letellier propose de fixer le nombre de membres du CCAS de la manière suivante :

- 4 membres élus
- 4 membres nommés par arrêté du Maire

Cette disposition est adoptée à **l'unanimité**.

- **Election des membres du Centre d'Action Communale d'Action Sociale (CCAS)**

Sont élus à **l'unanimité** :

- Monsieur François Debonne
- Madame Martine Pasqualotto
- Madame Chantal Lefebvre
- Madame Sylvie David

Monsieur le Maire est Président de droit du CCAS.

- **Questions diverses**

- ✓ Tableau de garde pour les élections du 25 Mai
- ✓ Randonnée des élus le 1<sup>er</sup> Juin à Hermanville
- ✓ Date du prochain conseil : Mardi 27 Mai 2014
- ✓ Monsieur Mickaël Quibel, conseiller, demande aux membres du Conseil Municipal et en particulier aux membres de la commission « Voiries et travaux de sécurité » s'il peut être envisagé de sécuriser le carrefour « Route de Gueures-Rue de DEVATEC-Rue de l'Ancienne Mare-Route de Ribeuf » car celui-ci est très dangereux.

Monsieur le Maire lui répond qu'il en sera question dès la première réunion de cette commission et que Monsieur Pêtre, Directeur de la Direction des Routes départementales de l'agence d'Envermeu y sera invité.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h55 Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.